



LETTRE D'INFO SPÉCIALE CAMPAGNE TPE

16/03/2021



J-5

A quelques jours du scrutin, toute la CGT est sur le pont pour gagner des voix

Beaucoup d'initiatives et de déploiements se mettent en place dans les territoires pour décliner la campagne, ce qui est remarquable dans le contexte actuel. A l'heure où les salariés réceptionnent le matériel de vote, et pour la moitié d'entre eux une professions de foi CGT à leur domicile, conjuguons nos efforts pour aller au contact des salariés et faire voter CGT jusqu'à la clôture du scrutin le 6 avril prochain. Nous pouvons encore les convaincre et gagner des voix pour la CGT.

Élections TPE J-5 !



Lancement du plan de communication national dans la PQR (presse, Web, radio) depuis début mars, en complément des contrats dans les PQR régionales ou locales.

Le site confédéral a été mis aux couleurs de la campagne début mars, tout comme la Bourse Nationale, autour du slogan « donne des voix à la CGT ».

Les réseaux sociaux confédéraux partageront davantage d'informations sur les TPE et la campagne, ce jusqu'à la clôture du scrutin.

En outre, une publication sponsorisée sera prochainement visible sur Facebook pour toucher pendant 10 jours les utilisateurs du réseau social de 25-45 ans sur toute la France.

Dans les territoires, beaucoup d'initiatives s'organisent pour entrer en contact avec les salariés TPE : boitage, collage, Phoning ciblés, déploiement spécifiques CFA, dispositif de porteur de parole, point fixe avec barnum, ciblage des TPE sous-traitantes de l'industrie, appels des syndiqués « isolés » sur les territoires...

Certaines régions encouragent également à la mise en place de camarades « prescripteurs » pour gagner nos syndiqués à s'engager dans la campagne et gagner des voix CGT.

RAPPEL : Chaque syndiqué-e de la CGT a reçu dans le journal « ENSEMBLE » un fascicule permettant de parrainer le vote de 4 salarié-es des TPE.

- ❖ Thomas, militant de la CGT, invite les syndiqués à s'engager dans la campagne à partir d'un mode d'emploi simple et rapide expliqué sur la vidéo accessible en ligne ci-après.

<https://www.cgt-tpe.fr/faire-voter-cgt/tpe-ensemble-pour-gagner/>

- ❖ Autres outils à faire partager sans modération dans nos réseaux, les vidéos réalisées pour la campagne par la CGT Nouvelle-Aquitaine :

- 1 Vidéo-animation « C'est quoi une TPE, qui peut voter ? »
- Des interviews de salariés, sur une série de 10 à venir ; comme celle de Raphaël, salarié d'une supérette ou de Michèle boulangère.

https://www.youtube.com/channel/UCriY-64bPjRj_PNwykWOWqA

Liste des électeurs

RAPPEL aux organisations (UD, FD ou CR) ayant fait la demande, en retournant la charte d'engagement à respecter les règles du RGPD, signée :

La législation ayant lourdement évolué depuis le dernier scrutin, nous nous permettons de vous rappeler :

- Dans le cas où vous décideriez de transmettre cette liste à vos structures ou syndicats ou même à un routeur, de faire signer cette même charte afin de vous protéger. Il faudra signer autant de chartes que de déclinaisons nécessaires.
- L'obligation de destruction de cette liste au plus tard un mois après la fin du scrutin, sous peine de poursuite pénales lourdes pour la/le référent.e.

IMPORTANT : Dans le cas où un salarié se manifeste dans le cadre de la RGPD, veuillez nous faire remonter sur l'adresse tpe@cgt.fr : la demande du salarié (mail ou scan courrier) afin que nous puissions lui répondre directement via le Délégué à la Protection des Données (DPO) CGT pour le cas où l'envoi soit passé par le dispositif CFD / FD / Comités régionaux. Sinon un exemple de courrier type pour répondre aux salariés vous sera transmis sous peu.

Pour toute précision, contactez Frédéric Paré, mandataire national : f.pare@cgt.fr

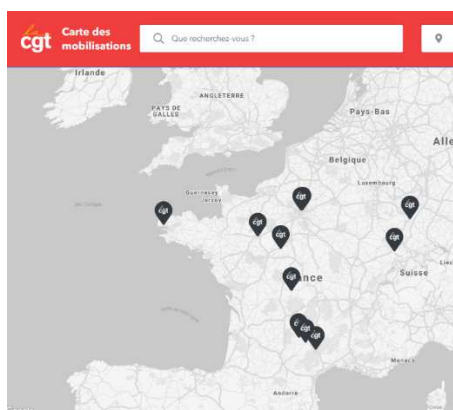
Conjuguer visibilité et proximité

Les salariés des TPE commencent à recevoir leur matériel pour participer au scrutin. Cette période est un moment important pour continuer à rendre visible la CGT sur le terrain et leur faire connaître les points de vote CGT ouverts entre le 22 mars et le 06 avril à proximité de leur lieu de travail ou de leur habitation.

La multiplication des points de vote (fixes, mobiles, voire itinérants) sont des points d'appuis permettant de rentrer en contact avec les salariés et de débattre avec la CGT puisque la campagne électorale peut se prolonger durant la période de vote.

Afin d'identifier et faire connaître aux électeurs les points de vote CGT ouverts entre le 22 mars et le 6 avril à proximité de son travail ou de son lieu d'habitation, la carte « des mobilisations » a été dupliquée pour être mise en ligne sur le site tpe-cgt.fr.

Un dispositif confédéral est mis à votre disposition pour renseigner et faire vivre cette nouvelle version dédiée à la campagne CGT jusqu'à la fin du scrutin. Pour cela, renvoyer nous sur l'adresse tpe@cgt.fr : la ou les dates + l'adresse + les heures d'ouverture des bureaux de vote ouverts.



Grâce à la nouvelle version intégrée, vous pouvez également poster et partager cette carte sur les réseaux sociaux à tous vos contacts. Chaque salarié pourra ainsi connaître un lieu où il peut se rendre pour rencontrer la CGT, et avoir de l'aide pour voter si besoin.

En complément, nous mettons à votre disposition un flyer modifiable pour annoncer vos points de vote et un tract aux salariés pour expliquer « comment voter », ces nouveaux outils de campagne dans cette période électorale sont à utiliser massivement.

RAPPEL : La moitié des salariés TPE (2,5 millions) ont été ciblés par une adresse CGT dans le cadre d'un dispositif de publipostage mutualisé entre les fédérations, les comités régionaux et la confédération. Cette initiative a pour objet de faire connaître cette élection et d'informer sur nos revendications. Des UD ont organisé un envoi sur les territoires pour couvrir les autres électeurs

Matériel & outils à disposition

Nouveautés :

- Un flyer spécifique en direction des travailleurs migrants, traduit en plusieurs langues*, pour pouvoir effectuer des distributions devant les foyers d'habitation.
*(Anglais, Espagnol, Italien, Arabe, Chinois, Russe, Ukrainien, Bengali)
- Un flyer modifiable pour annoncer vos points de vote CGT
- La carte interactive pour signaler les points de vote CGT
- Un mode d'emploi « comment voter »

Tous ces supports sont disponibles sur l'espace de stockage CGT (cloud) dans le dossier « FLYER_4 PAGES_DEPLIANTS_GAZETTE »
<https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JobASWjx7yqDcSR>

Le site internet www.cgt-tpe.fr

- Jusqu'à la fin du scrutin, un dossier « élection TPE » sera en ligne avec deux portes d'entrée possibles :
 - Un espace « VOTER CGT » pour les salariés des TPE ;
 - Un espace « FAIRE VOTER CGT » pour les sympathisants, adhérents, militants.

Dans chacun des espaces, et selon les cibles, des informations ou outils pour aider à voter ou faire voter CGT.



RAPPEL : Le site est également un espace de ressources pour les organisations, il est possible d'y retrouver, dans la rubrique « outils » :

- La carte interactive des TPE, pour les organisations qui souhaiteraient cibler les TPE pour des tractages par exemple ;
- Des états des lieux sur la situation des salariés des TPE au sujet d'un certain nombre de thématiques, afin d'aller au débat avec eux ;
- Le matériel de campagne confédéral ou mis à disposition par les organisations.

Supports en cours de réalisation :

- La gazette d'information interne n°6.
- Expression CGT à l'intention du réseau militant rappelant les enjeux de ces élections pour l'organisation.
- Tract TPE sous-traitance_industrie.

RAPPEL : Accès aux infos, visuels et outils dématérialisés :

- L'ensemble des visuels (flyers, 4 pages, professions de foi ; fiches de droit, affiches, bandeaux, etc) et outils (carte interactive TPE, fichiers des TPE, films, animations, spots radio, etc) sont disponibles sur l'espace de stockage CGT (cloud) et accessibles sur le lien suivant :

<https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JobASWjx7yqDcSR>

- Les 28 supports professionnels réalisés (4 pages) dans le cadre du dispositif de publipostage mutualisé sont également disponibles sur cet espace.
- Vous y trouverez également certains visuels (A3, A4, bandeau, PQR) avec les dates de scrutin actualisées (22 mars – 6 avril 2021) dans le dossier « affiches_bandeau_bâche ».

Calendrier électoral

Le décret portant sur la prolongation du scrutin au 6 avril est paru le 1er mars 2021 (n°2021-233). Le texte est disponible sur l'espace de stockage CGT (cloud) dans le dossier « notes aux orgas »

<https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JobASWjx7yqDcSR>

- Période du **1er au 15 mars**
=> Réception par les salariés des TPE de leurs codes d'accès au site de vote, par voie postale.

- Période du **22 mars au 6 avril 18h**
=> Ouverture du scrutin sur le site <https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

Pour avoir les informations gouvernementales sur les élections TPE (calendrier et modalités de vote, espace électeur, programme des OS, etc.) :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/tout-comprendre-l-election-tpe>

Pour ces élections professionnelles,

Nous pouvons continuer à mener campagne pendant les 15 jours de vote

Liens utiles :

- Le site internet www.cgt-tpe.fr
- Rubrique « outils » : <https://www.cgt-tpe.fr/outils-de-campagne>
- L'espace de stockage CGT (cloud) <https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JobASWjx7yqDcSR>

Nous contacter :



- Fred Paré, mandataire national | 06.18.96.03.54 | f.pare@cgt.fr
- Michèle Chay, conseillère Artisanat-TPE | 06 20 84 18 47 | m.chay@cgt.fr
- Jean-Michel Dupire, conseiller Artisanat-TPE | 06 86 88 05 35 | jm.dupire@cgt.fr
- Muriel Reignier, conseillère vie syndicale | 07 62 08 12 05 | m.reignier@cgt.fr